



**VINGT-NEUVIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE SUR LE SUIVI DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE  
SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT**

**DECLARATION DE**

**S.E.M. FAURE ESSOZIMNA GNASSINGBE,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE**

Monsieur le Président,

Le Togo, mon pays se félicite de la tenue de cette session spéciale consacrée à la Conférence Internationale sur la population et le développement. 20 ans après l'adoption de notre programme d'action au Caire, plusieurs initiatives ont été prises et de multiples efforts ont été déployés pour améliorer l'existence de nos populations. Cependant, de nombreuses lacunes demeurent et entravent la réalisation des objectifs de la CIPD.

Même si certains pays ont enregistré plus de succès que d'autres en fonction des domaines, nous devrions tous faire des efforts supplémentaires pour améliorer les activités de mise en œuvre de notre plan d'action grâce au renforcement des capacités et à l'augmentation des ressources allouées aux domaines déterminants du développement.

Nous sommes persuadés que le plan d'action du Caire garde encore toute sa pertinence et la Communauté internationale doit poursuivre sa mise en œuvre.

Monsieur le Président,

Le Togo a consenti beaucoup d'efforts dans la plupart des domaines couverts par le plan d'action, ce qui lui a permis de réaliser des progrès notables dans le bien-être de ses populations. Mais l'apparition de nouveaux défis liés à la mondialisation, aux différentes crises financières successives, aux effets changements climatiques, aux nouvelles pandémies et à la croissance démographique accélérée a mis à mal notre fragile économie freinant ainsi les actions pour mener à bien nos programmes.

Malgré tout, le Togo s'est doté de moyens nécessaires en vue d'atteindre les objectifs de la CIPD. Cela s'est traduit dans la mise en place des cadres institutionnels et juridiques favorables à la croissance économique, à l'égalité entre les sexes, à l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive. Dans cette optique, les actions entreprises par mon pays ont permis d'obtenir des résultats non négligeables entre 1998 et 2013, notamment:

- La réduction de 17% du taux de Mortalité Maternelle ;
- La réduction de plus de 70% du taux de mortalité infantile;

- La réduction de moitié du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans;
- Une légère diminution de l'Indice de Fécondité;
- Une augmentation non négligeable de la prévalence contraceptive moderne;
- Une diminution notable de la prévalence du VIH ;
- Des résultats encourageants en matière d'éradication des mutilations génitales féminines, de prévention des violence basée sur le genre, etc.

Par ailleurs, comme c'est le cas dans la plupart des pays africains, la population togolaise comprend une forte proportion de jeunes (plus de **60% de la population est âgé de moins de 25 ans**), ce qui constitue à la fois un défi et une opportunité. **En termes de défi, cette catégorie de la population nécessite d'énormes moyens pour répondre à ses besoins. Mais, en même temps, le dynamisme de la jeunesse est un atout important de toute nation.** Au Togo, le concept du dividende démographique mis en exergue par la revue de la CIPD a été vite perçu. C'est pour cela que des mesures ont été prises pour exploiter judicieusement ces énergies notamment à travers un système de volontariat et une incitation à l'entrepreneuriat pour faire reculer le chômage.

Nous sommes conscients que de nombreux défis restent encore à relever pour améliorer la santé maternelle, réduire davantage la mortalité néonatale et infanto-juvénile. Dans cet ordre d'idées, nous pensons que ce n'est que par une approche multilatérale que nous pouvons trouver des solutions aux défis. A cet égard, notre organisation commune a un rôle important à jouer. Je me félicite de la clarté du rapport du Secrétaire Général à ce sujet.

Mon pays, le Togo, continuera à faire des efforts pour construire la capacité et la résilience individuelle et voudrait compter sur l'appui de la communauté internationale pour atteindre le développement durable. Dans ce sens, il adhère entièrement à la position de l'Union africaine pour poursuivre la mise en œuvre du plan d'action au-delà de 2014.

**A cet égard, il me paraît indispensable de s'assurer de la cohérence des engagements de la CIPD avec les Objectifs de Développement Durable en**

cours de finalisation. Je voudrais donc, pour terminer, lancer un appel à la communauté internationale afin que nous puissions redoubler d'ardeur dans une solidarité et une synergie renforcées en vue d'atteindre des résultats plus significatifs dans cette nouvelle phase de mise en œuvre de la CIPD.

Je vous remercie de votre aimable attention.